



Annexe 2023 – 2024 à la Convention de partenariat Entre la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et la Communauté de Communes du Crestois, Pays de Saillans Cœur de Drôme pour

« Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire»

Ca bouge dans ma cantine - volet actions pédagogiques

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est proposé un accompagnement des structures suivantes :

- Aouste école Jules Ferry, 1 classe : 1 visite de ferme et 2 ateliers en classe
- Crest école Anne Pierre Jean, 2 classes : 1 visite de ferme pour les 2 classes, 2 ateliers par classe soit 4 ateliers
- crèche du petit bosquet à Crest : 1 jardin

Le budget total est de :

- Aouste école Jules Ferry : 1660€ de prestations + 1 jour de coordination par la CCVD (200€/jour) soit **1860€**
- Crest école Anne Pierre Jean : 2500€ de prestations + 1 jour de coordination par la CCVD (200€/jour) soit **2700€**
- Crest crèche le petit bosquet : **1200**€ de prestations

Concernant les écoles, le financement est assuré à 50% par TIB, 40% la CCCPS et 10% les communes. Concernant la crèche, le financement est assuré à 50% par TIB et 50% par la CCCPS.

Jardins familiaux dans les communes

Pour l'année 2023/2024, il est prévu :

- de poursuivre l'accompagnement à la mise en place des jardins partagés d'Aouste sur Sye, puis de démarrer un suivi/appui au fonctionnement si souhaité
- d'accompagner la mise en place de nouveaux jardins familiaux ou partagés sur la CCCPS, dans la limite de 2 nouveaux projets
- de proposer un suivi/appui au fonctionnement de jardins en place, dans la limite de 4 jardins (y compris Aouste sur Sye).

Cet accompagnement est réalisé par un prestataire (une dizaine de jours maximum d'accompagnement à la mise en place d'un nouveau jardin, 7 jours maximum de suivi/appui au fonctionnement par jardin en place) ; l'accompagnement peut durer jusqu'à fin 2024.

La chargée de mission de la CCCPS assure le lien entre les projets/communes et le prestataire, et suit les projets.

La chargée de mission de la CCVD assure la coordination générale du projet de jardin, la gestion administrative et financière.

Le budget maximal pour 2023/2024 est le suivant : 6500€ pour l'accompagnement à la mise en place de jardins sur la CCCPS (y compris Aouste), 7 700€ pour le suivi/appui au fonctionnement

Le programme alimentaire est soutenu financièrement par :





AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20240314-BC2024007-DE en date du 19/03/2024 ; REFERENCE ACTE : BC2024007

des jardins de la CCCPS en place (y compris Aouste).

Le financement est assuré ainsi :

- 62% Leader
- 38% TIB

De plus, il est prévu de réaliser l'achat de matériel de jardin (cuves, clôtures, cabanons, irrigation...)/plantes pérennes pour les jardins accompagnés, à hauteur de 4167€ par jardin maximum.

Le financement est assuré à 50% par TIB (2083€ maximum) et à 50% par les structures porteuses des projets de jardin.

Les achats sont réalisés par la CCVD, opérateur TIB pour cette dépense ; la CCVD facture aux porteurs de projet les 50% de reste à charge.

Une convention de partenariat est conclue à cet effet avec les structures concernées.





